



PARTIE 4

IMMIGRATION PROFESSIONNELLE : VERS UNE IMMIGRATION CHOISIE

par Marie-Raphaëlle BILLOT, analyste du Millénaire



Alors que les crises se succèdent dans le monde occidental, le besoin de protection est plus fort que jamais. Ce besoin de protection se distingue en plusieurs sujets majeurs : d'une part contre la mondialisation et sa dérégulation notamment des flux de personnes, et d'autre part contre la délinquance et l'ensauvagement de la société. Or l'immigration possède un impact important sur ces deux sujets. Les Français relient d'ailleurs l'immigration à un grand nombre des problématiques que la France rencontre actuellement, qu'elles soient économiques, politiques, identitaires ou sécuritaire. Une réforme profonde de l'immigration est rendue nécessaire par le gouffre entre l'opinion des Français sur le sujet et la priorité politique qui est celle des décideurs. Un sondage Ipsos Sopra-Steria mené en 2019, 63% des Français estimaient qu'il y a trop d'immigrés en France, et 66% que ces derniers ne font pas d'efforts pour s'intégrer. Pour répondre à ces différents sujets, le processus majeur est celui de la reprise en main de notre politique migratoire. En effet, le cadre actuel ne permet pas de mettre parfaitement en œuvre la volonté politique.

Sur la dimension économique, si la crise de 2008, puis celle du coronavirus ont été des catalyseurs, la situation de la France est défavorable depuis l'entrée dans la mondialisation. Dans ce contexte il est légitime que les français s'interrogent sur la capacité de notre pays à accueillir plus d'immigrés. La question se pose en particulier sur les profils que nous accueillons en France, et la problématique qui est celle d'une population quittant la France, bien plus qualifiée que celle qui la rejoint.

Sur la dimension politique, l'immigration participe de la crise démocratique que traverse notre pays. Cette dernière est alimentée par le sentiment partagé par beaucoup de français de l'incapacité des politiques à avoir une influence sur le réel, en particulier sur la situation de la France dans le monde et son déclin apparent. Il est difficile d'aller à l'encontre de ce sentiment sur le plan de l'immigration, où les différentes politiques menées par des gouvernements de gauche comme de droite ne semblent pas avoir infléchi réellement les données liées à l'immigration. Concrètement lorsqu'une obligation de quitter le territoire est exécutée sur dix, la France ne se donne pas les moyens d'appliquer une politique migratoire concrète.

L'immigration fait aussi peser une menace sur l'identité de la France et sur notre mode de vie.

La branche radicale de l'Islam, et sa composante intermédiaire qu'est l'Islam politique, menace véritablement le mode de vie français et ses principes fondamentaux notamment portant sur la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et devant la loi. Alors qu'une partie de la population se radicalise sur la question, il ne faut pas ignorer ces signaux en les catégorisant à l'extrême droite, mais bien rassurer les Français, en mettant tout en œuvre pour lutter contre l'Islam radical, en ne fermant pas les yeux sur son lien avec l'immigration, et en réaffirmant que nous ne céderons rien sur nos principes.

Enfin sur la question sécuritaire, l'immigration alimente largement le renouvellement des populations dans les zones sensibles en France ne permettant pas un vieillissement des populations qui ferait baisser la délinquance. La capacité d'intégration de la France ne se mesure pas seulement par des indicateurs macroéconomiques, elle dépend aussi de sa capacité à répartir sur ces migrants sur le territoire sans créer des zones dites de non droit. Il appartient à la France de reprendre le contrôle de l'ensemble de son territoire et d'assurer à tous la sécurité offerte par l'État.

Ce document a pour objectif de proposer un arsenal cohérent pour reprendre la maîtrise de notre destin en matière de contrôle de notre immigration et la mettre au service de la France. Si la tradition d'accueil en France est ancienne, elle doit se faire en fonction des capacités de notre pays à intégrer efficacement. Or aujourd'hui la France a perdu le contrôle de sa politique migratoire et la possibilité de décider qui elle veut intégrer et dans quel but. Nous entendons redonner au politique les moyens d'une politique pleinement adossée au mandat dont il hérite des citoyens.

QUATRIÈME PARTIE :

IMMIGRATION PROFESSIONNELLE : VERS UNE IMMIGRATION CHOISIE

IMMIGRATION PROFESSIONNELLE EN FRANCE

RAPPEL DU CADRE LÉGISLATIF

L'étranger qui désire accéder au marché du travail français en tant que salarié, sans considération pour la nature du contrat ainsi que sa durée, devra effectuer une demande de visa longue durée pour être autorisé à travailler sur le territoire national. En principe, cette demande de visa d'installation doit se faire à l'ambassade de France du pays de départ. Selon la catégorie socio-professionnelle du prétendant, il peut être exigé de faire une demande complémentaire d'autorisation de travail à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Sont exemptés de cette formalité complémentaire les cas suivants :

- Carte de séjour vie privée et familiale dans 8 cas particuliers.
- Carte de résident de 10 ans d'un étranger en France.
- Carte de séjour pluriannuelle – salarié détaché ICT. Conditions : être étranger, avoir un visa long séjour, occuper un poste d'encadrement supérieur ou apporter une expertise, avoir un contrat de travail avec l'entreprise qui emploie la personne à l'étranger, ancienneté minimum de 6 mois dans le groupe.

Enfin il existe un dispositif particulier qui exempté aussi de ces formalités et qui se nomme le passeport talent. Il prévoit un accès facilité au marché du travail pour une durée entre 3 mois et 4 ans. Il s'accompagne d'un dispositif permettant l'accès de la famille au territoire français sans passer par la procédure du regroupement familial. Ce sont des catégories socioprofessionnelles qui sont visées. On peut citer les cas suivants :

- Salarié qualifié avec un diplôme obtenu en France ainsi qu'un contrat de travail de plus de trois mois prévoyant une rémunération importante (plus de 37 310€ brut par an). Il existe une variante « très qualifiée » avec une rémunération brute supérieure à 53 836€.
- Recrutement dans une entreprise innovante (reconnue par le ministère de l'Économie). La rémunération doit aussi excéder 37 310€.

- Salarié en mission dans le cadre d'une mobilité assurée par une entreprise ayant une filiale en France. Il existe une condition d'ancienneté dans l'entreprise de 3 mois ainsi qu'une rémunération minimum de 33 579€.
- Chercheurs : diplôme au moins équivalent au Master et doit disposer d'une convention avec un organisme de recherche ou d'enseignement supérieur, public ou privé.
- Créateurs d'entreprises, niveau master et justification d'un projet réel et sérieux. Même critère pour le motif de porter un projet économique innovant.
- Investisseurs soit via une entreprise soit au niveau personnel, avec un investissement supérieur à 300 000€ d'immobilisations.

On peut citer d'autres catégories comme les mandataires sociaux, les artistes ou les personnes ayant une renommée internationale (scientifique, littéraire, sportive etc...). Ce passeport talent est loin d'être négligeable, entre Novembre 2016 et Décembre 2017 il en a été délivrés plus de 30 000. Seulement un sur six environ a concerné une procédure liée à la famille d'un arrivant.

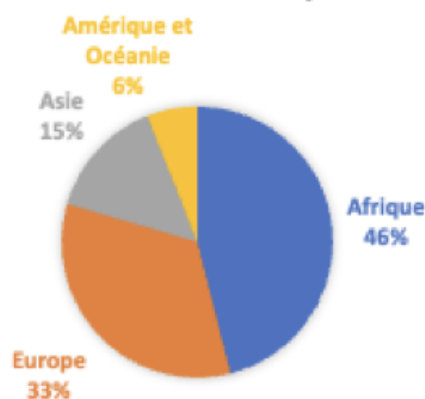
UNE MIGRATION ÉCONOMIQUE EN MUTATION

L'immigration n'est pas un phénomène nouveau en France. Il s'inscrit dans une tradition historique mais qui nécessite néanmoins une prise en considération de l'évolution de la situation globale. En effet, les vagues de migration qui ont touchées la France depuis le début du XXème siècle ne sont pas toutes de même nature. La première vague migratoire de ce siècle commence au début des années 20 pour terminer avec la crise des années 30. Elle concerne principalement des migrants venus de pays européens, en particulier l'Italie et la Pologne. Il va suivre avec la crise économique une forte diminution de la part d'immigrés (environ 1 millions et demi d'étrangers quitteront la France entre 1930 et la fin de la seconde guerre mondiale). Ce départ concernera en premier plan les immigrés d'origine polonaise, moins intégrés à la société française que ceux venus d'Italie.

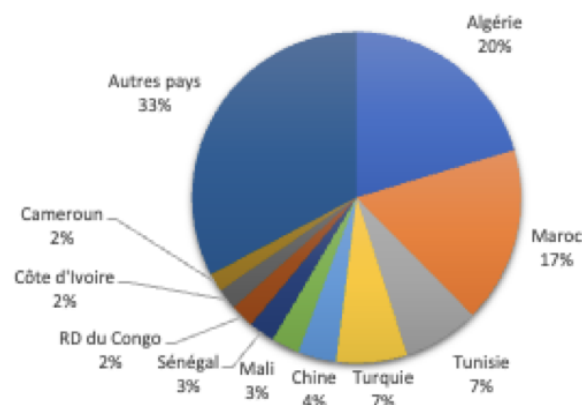
Depuis, la France a connu une forte augmentation du taux de population immigrée entre 1950 et 1980, puis entre 2000 et maintenant.

Cette première vague représentera une augmentation de 2 millions d'individus, la seconde également pour aboutir à un chiffre actuel d'environ 6 millions et demi d'individus nés étrangers à l'étranger et résidant en France. Mais ce qui va marquer ces deux vagues d'immigration contemporaines est un changement de l'aire géographique dont sont issus ces migrants. Si cette immigration est encore européenne pour une partie dans les années 1970 et 1980 avec en particulier une forte immigration portugaise, elle est aujourd'hui très majoritairement africaine, avec en 2012 comme trois premières zones géographiques : le Maroc, l'Algérie et l'Afrique hors Maghreb. Les chiffres de l'Insee nous permettent ainsi d'avoir une vision globale de la population immigrée en France qui se répartit de la façon suivante.

RÉPARTITION DES MIGRANTS PAR ZONE D'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (INSEE 2018)



Stock des titres de séjour en cours de validité (10 premiers pays) - INSEE 2017



On pourrait se demander à ce stade l'opportunité de s'intéresser à ces chiffres de l'immigration globale en France pour parler d'immigration professionnelle. La raison en est le caractère principalement secondaire du travail dans l'immigration en France. L'immigration de travail y est en effet très faible par rapport à nos voisins européens et représenterait environ 13% des entrées sur le territoire (contre 20 à 30% pour nos grands voisins européens). Si on ajoute les étudiants, on atteint environ 45% mais une grande partie de ces étudiants ont vocation à regagner leur pays d'origine à l'issue de leurs études. On comprend dès lors que la question du travail touche aussi très largement les tenants d'une immigration familiale.

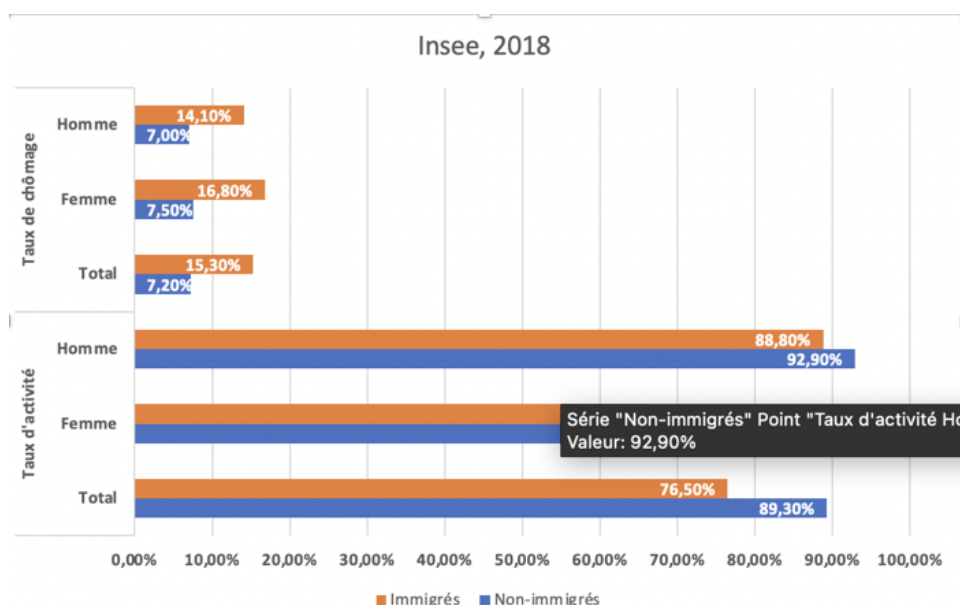
Néanmoins la part des migrations économiques et étudiantes augmentent rapidement en France, quant à la part de migration familiale, elle représentait 50,9% des entrées en 2007 contre seulement 35,2% maintenant. Il est donc particulièrement intéressant de s'intéresser aux flux d'entrées sur le territoire des étudiants et des migrants économiques. Ces flux sont de deux natures. Il y a d'abord une immigration européenne. Hors Croatie, l'ensemble des pays de l'espace Schengen ont passé leur phase transitoire et bénéficie maintenant des avantages en termes de circulation des personnes en Europe. La cour des comptes estimait qu'en 2017, 516 000 travailleurs détachés ont été déclaré en France. Il y a ensuite une immigration extra-européenne, plus modeste en nombre et qui représentait sur les derniers chiffres disponibles de 2012 environ 20 000 travailleurs et 60 000 étudiants. On peut estimer malgré l'absence de chiffres de l'Insee sur cette donnée qu'ils sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui. Sur la répartition des migrants extra-européens, les cinq nationalités les plus concernées par des autorisations de travail délivrées en 2012 sont le Maroc, la Roumanie, la Tunisie, l'Algérie et la Chine. Si la part de la migration économique demeure faible en France, c'est en grande partie en raison du mode de comptabilité. En effet cette dernière ne rend compte que de la dimension extra européenne de ce motif de migration depuis l'instauration de l'espace Schengen et de la directive travailleurs détachés.

Outre la provenance géographique, on observe une diversification des profils. Là encore les chiffres sont anciens et datent pour les plus récents de Mars 2013.

Mais on observait alors une croissance en 4 ans de 35% des migrants économiques, alors que dans le même temps les profils salariés n'augmentaient que de 29%. On observe donc une augmentation importante des alternatives à l'emploi salarié dans la migration économique. Cette augmentation est particulièrement remarquable concernant la catégorie scientifique, et celle des travailleurs saisonniers. Les données disponibles ne permettent pas de savoir si cette dynamique a continué lors du quinquennat de François Hollande et celui d'Emmanuel Macron, mais témoigne de la possibilité d'agir sur la migration économique.

UN RETARD CERTAIN DANS L'INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Avant d'évoquer stricto sensu l'intégration des migrants économiques en France, il est utile d'évoquer l'insertion des étrangers sur le marché du travail. En 2018, d'après le Ministère de l'Intérieur le taux de chômage des immigrés de 25 à 54 ans était de 15,3%, contre 7,2% pour la population dans son ensemble. Ce taux de chômage élevé cache de forte disparité selon le pays d'origine, si pour les migrants venus de pays de l'Union Européenne le taux de chômage est à peine plus élevé qu'au niveau national il atteint environ 20% pour les immigrés d'origine de Turquie et des pays du Maghreb. En particulier le taux d'activité des femmes issues de l'immigration est particulièrement faible, il est autour de 60% pour les femmes d'origines du Maghreb et de Turquie, contre plus de 90% pour l'ensemble de la population. De manière encore plus marquée ce taux atteint environ 30% pour les femmes avec trois enfants ou plus quand il demeure à un niveau élevé de 70% pour l'ensemble de la population. On observe enfin une disparité du taux de chômage en fonction des motifs de la migration, en excluant le motif économique sur lequel nous allons entrer plus en détail on observe que le taux de chômage des réfugiés est plus important que celui de la migration familiale (+2 points environ, chiffres de la commission européenne pour l'ensemble de l'Union).



Il est difficile d'estimer l'insertion professionnelle des migrants économiques en France. La plupart des chiffres qui sont donnés ici seront probablement sous-estimés en raison d'un effet lié au renouvellement des titres de séjour. En effet, un migrant économique qui ne verrait pas son contrat de travail renouvelé ne pourrait pas prétendre au renouvellement de sa carte de séjour. Pourtant le très faible nombre d'OQTF exécutées laisse à penser qu'un certain nombre de ces étrangers restent pourtant sur le territoire français mais ne sont pas comptés dans le taux de chômage des migrants économiques, qui sont les possesseurs d'un titre de séjour portant ce motif. D'après les chiffres évoqués plus haut de la commission européenne le taux de chômage des migrants économiques, s'il est plus faible que pour les autres motifs de migration reste élevé (autour de 16% pour l'ensemble de l'Union). Cela est particulièrement étonnant puisque cette migration est conditionnée en principe par un contrat de travail. De plus d'après le Ministère de l'Intérieur, la proportion de femme obtenant un titre de séjour pour motif économique serait de 29%, contre 57% pour motif familial, ce taux de chômage moins élevé est donc dû en partie au différentiel observé sur le taux de chômage des femmes (différence moins spectaculaire que le taux d'activité mais de 3 points tout de même environ).

Il y a une dizaine d'années (entre 2003 et 2012) un suivi avait été fait du devenir des migrants économiques en France, cela révélait que la migration économique était plus une migration temporaire que l'immigration familiale. Si cette étude n'a pas été réalisée de nouveau depuis, il est probable que sa conclusion soit toujours valide.

Il apparaissait qu'au bout d'un an, 40% des immigrés avaient quitté le territoire, et 50% au bout de 3 ans. Cela permet de mettre en évidence un comportement et probablement une faiblesse dans la délivrance des titres de séjours pour motif économique. On remarque en effet d'abord que la décision de quitter le territoire se fait principalement la première année, et que la plupart des migrants qui restent sur le territoire plus d'un an, y restent aussi pour 3 ans. Cela pose ainsi la question de la pérennité des emplois et de l'examen des demandes. Les 40% de migrants économiques qui quittent le territoire après seulement un an n'ayant vraisemblablement pas réussi à s'insérer sur le marché du travail (les travailleurs saisonniers ne représentent qu'environ 10% des titres de séjour pour motif économique et ne permettent pas de justifier de ce chiffre). Au bout de 9 ans environ 10% des immigrés pour motif économique étaient encore présents sur le territoire, soit 20 points de moins que pour le motif familial.

UNE QUALITÉ DES PROFILS TROP FAIBLE

Dans l'ensemble, il apparaît que la qualité des profils des immigrés pour motif économique est en moyenne faible par rapport à la population nationale. C'est le niveau d'étude qui est d'abord très hétérogène et détermine des parcours ensuite très différents pour les immigrés économiques. D'abord, si l'on prend la totalité des immigrés, on remarque une sous-représentation des diplômes intermédiaires. Les immigrés sont en effet 42,8% à n'avoir aucun diplôme au-dessus du brevet (deux fois plus que dans la population française) mais ils sont aussi 19,7% à avoir un diplôme supérieur à bac+2 (soit un point de plus que la population dans son ensemble). C'est donc dans les catégories du bac et en particulier des CAP et équivalent que les immigrés sont très en retrait. C'est pourtant le niveau de qualification idéal pour les secteurs d'activité en manque de main d'œuvre, mais nous y reviendrons. La situation s'améliore néanmoins en France puisque la proportion d'immigrés sans diplôme est en forte baisse depuis les années 1970 (divisé par deux en quarante ans). La répartition en catégorie socioprofessionnelle est disponible dans les enquêtes annuelles « Emploi en continu » de l'Insee. Elles laissent apparaître que les immigrés sont largement plus nombreux chez les ouvriers que la population dans son ensemble, et largement moins nombreux dans les professions intermédiaires.

Les autres catégories ont une répartition relativement semblable à la population. Cette différence disparaît quasi totalement pour les descendants d'immigrés, montrant un des succès de la politique migratoire française.

Dans la catégorie plus précise des migrants économiques, la répartition est d'environ un tiers de profils non qualifiés, un tiers qualifié (ouvrier, employé, technicien) et un tiers très qualifié (cadre). On remarque ainsi que le manque de diplôme intermédiaire ne se ressent pas dans l'accueil des profils, puisque celui-ci est fait comme si la répartition des immigrés sur le territoire était elle-même homogène. Nous n'avons pas trouvé à ce jour de chiffres précis quant au niveau d'éducation des migrants économiques arrivant en France en fonction du pays d'origine. On peut cependant s'intéresser à l'hétérogénéité du niveau des migrants en fonction de leur pays d'origine, en effet à niveau d'éducation égale, les profils ne le sont pas en raison de la différence de qualité des formations selon le pays d'origine. En l'occurrence la Commission européenne a montré qu'à niveau de diplôme égale, les migrants ayant fait leurs études dans l'UE (hors France) s'intègrent plus facilement sur le marché du travail.

L'absence de statistiques rend difficile l'étude du niveau d'étude des migrants professionnels mais on peut quand même mettre en évidence quelques chiffres grâce au document « Info Migrations » du Ministère de l'Intérieur. Le numéro 37 met en évidence deux données. La première est que pour les migrants économiques, les femmes très qualifiées sont en proportion beaucoup plus importante que les hommes très qualifiés (36% contre 16%). La seconde est que pour l'ensemble des migrants primo-arrivants, les immigrés venus d'Afrique Subsaharienne sont majoritairement non qualifiés (61%), ceux venus d'Europe et d'Amérique comptent plus de hautes qualifications que les autres catégories (+9 points) et que les immigrés venus du Maghreb et d'Asie sont surreprésentés dans les catégories intermédiaires (+4 et 8 points).

QUELLES OPPORTUNITÉS POUR LA FRANCE ?

IMPACT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Il est intéressant de s'intéresser à la répartition sectorielle des immigrés dans l'économie française. S'il est de nouveau difficile d'obtenir des chiffres pour les seuls migrants économiques, intéressons-nous aux chiffres globaux de l'immigration en y apportant un regard critique en prenant en compte le niveau d'étude évoqué précédemment. Une étude Insee sur les années 2009 à 2011 permet de dresser quelques observations. D'abord les immigrés se répartissent majoritairement sur un panel de métier assez faible, souvent peu qualifiés. Ils sont peu présents dans les métiers agricoles et dans l'industrie lourde alors qu'historiquement une grande partie de l'immigration (notamment des années 20-30) se concentrait sur ces secteurs. En revanche l'immigration est très représentée dans les milieux du BTP ainsi que dans le tertiaire sans niveau de qualification (employés de maison, agents de surface etc...).

On observe sur un certain nombre de métiers une forte disparité selon la provenance géographique des immigrés. En moyenne sur les postes peu qualifiés l'immigration extra-européenne est plus fréquente alors qu'elle l'est moins que l'immigration européenne sur les postes qualifiés. Par exemple pour les employés non qualifiés de l'hôtellerie et de la restauration on trouve 3,7% d'immigrés européens contre 13,5% d'immigrés extra européens (Insee 2007). On observe en réalité à un niveau plus fin une segmentation selon le pays d'origine. Citons quelques exemples issus de la même étude, 40% des femmes maliennes travaillant sur le territoire occupait en 2007 un poste d'agent d'entretien et 46% des emplois d'aide à domicile occupés par des immigrés l'était par des femme marocaines, algériennes ou portugaises.

Pour compléter cette courte étude par quelques idées sur la migration professionnelle, le gouvernement avait annoncé en 2019 une liste de secteurs pour lesquels il pourrait faciliter l'acquisition d'autorisation de travail.

Cela concernait l'agriculture, les aides à domiciles, les ouvriers non qualifiés de l'agroalimentaire et les aides-soignants. On retrouve ainsi, à l'exception de l'agriculture, des domaines où sont déjà présents une part importante d'immigrés.

Cette spécificité dans l'insertion professionnelle évolue avec l'ancienneté de la présence sur le territoire. Globalement, après une génération, la répartition des enfants issus de parents immigrés est la même que la population française. La seule exception concerne les enfants de parents portugais qui restent fortement concentrés sur les métiers de la construction. L'explication tient en partie à la structure familiale beaucoup moins nucléaire de cette immigration. C'est une donnée satisfaisante qui permet de penser que si l'intégration des migrants se fait parfois avec difficulté, celle de leurs enfants fonctionne. Ce phénomène est fortement corrélé à l'ancienneté de la présence sur le territoire. On peut mettre en évidence ce phénomène grâce aux spécificités nationales. Si la répartition des enfants d'immigrés suit la moyenne nationale pour les Marocains, Algériens, Italiens ou Polonais, ce n'est pas le cas des Turcs et des Chinois, dont l'arrivée sur le territoire est en général beaucoup plus récente.

L'impact en lui-même des migrants sur le marché du travail est difficile à mesurer. On peut distinguer plusieurs types de répercussions entraînées par l'arrivée de migrants dans un marché de travail. Le premier est celui du chômage et des salaires. Les migrants étant souvent plus enclins à accepter des salaires plus bas, on observe en première apparence un effet qui pèse à la baisse sur les salaires, ou si le marché du travail est rigide, ce qui pèse à la hausse sur le chômage. Si la répartition du niveau de qualification des migrants est très hétérogène on peut avoir aussi une scission de l'échelle des salaires (un écart se crée entre les emplois peu qualifiés et ceux nécessitant une qualification intermédiaire). Des chercheurs du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales) pointaient un effet redistributif (baisse des salaires des emplois qualifiés et hausse des salaires des emplois peu qualifiés). Sans que cela paraisse satisfaisant sur le marché du travail français (une baisse des salaires qualifiés n'est pas satisfaisante compte tenu du niveau de vie des classes moyennes), leurs études ont néanmoins l'intérêt de faire émerger l'importance de la structure en termes de qualification des étudiants quant à l'impact sur le marché du travail.

L'impact des travailleurs détachés sur le marché du travail est plus ambigu. La différence de cotisation sociale entre les pays de l'Union Européenne et le fait que ces charges soient payées dans le pays d'origine ouvre la porte à une concurrence déloyale entre les pays européens. Cette différence de coût est censée être annulée par celui du détachement (logement, nourriture etc..) mais cette explication est peu satisfaisante au vu des écarts de cotisation, et de l'absence jusqu'à peu de réglementation quant au respect des salaires sur le marché de destination. Ces inquiétudes ont provoqué une révision de la directive en 2017-2018. Elle permet notamment que les salaires versés soient les mêmes que ceux du pays de destination. Il demeure que les études peu nombreuses ne permettent pas de mesurer l'impact en particulier sur les salaires de cette directive.

IMPACT SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

L'immigration augmente le PIB à court terme, dû à l'augmentation de la population du pays d'accueil qui voit sa consommation croître. Ce phénomène se traduit par un «effet quantité», ayant un impact positif sur la croissance. En effet, l'immigration stimule la consommation ainsi que l'investissement. Cette approche à court terme se base donc sur la demande. Or, l'immigration engendre une hausse de la population. Ce phénomène ne présente donc pas de conséquence grave à long terme sur les salaires et les emplois des personnes non-immigrés. L'immigration a des effets positifs sur l'investissement privé et public. De plus, l'immigration engendre une hausse de la demande sur les produits importés. En effet, les ménages immigrés consomment plus de biens importés que les personnes non-immigrées. L'immigration a un impact favorable sur la demande globale.

Afin d'analyser le lien entre l'immigration et la croissance sur le long terme, il suffit de s'intéresser aux effets de productivité, c'est-à-dire une analyse économique basée sur l'offre. Le taux d'emploi des immigrés est inférieur. De plus, les immigrés sont nombreux à être en âge de travailler. Une immigration qualifiée sera favorable à une croissance par habitant. Selon Hillel Rapoport, les bénéfices économiques sont associés à une immigration qualifiée.

L'immigration permet d'offrir un large choix de profils, ce qui a un effet positif sur la croissance. De nombreuses études empiriques constatent que l'immigration a un effet positif sur la croissance par habitant à long terme. Les immigrants privilégient des pays d'accueil dans lesquels la croissance y est élevée. De plus, certains travaux font le constat suivant : les personnes immigrées sont des travailleurs répondant à une plus grande mobilité géographique. Cette situation répondrait donc à l'absence de mobilité des non-immigrés. En revanche, la Commission européenne relève que les contrats de travail atypiques sont surreprésentés chez les immigrants. Ce faisant, ces derniers subissent une instabilité professionnelle.

Il apparaît comme pertinent de s'intéresser à la production de biens et de services afin d'analyser la croissance économique. Cette fonction de production fait intervenir le facteur travail et capital. L'immigration est tributaire de la structure des flux par âge et par niveau d'employabilité. En effet, la part de la population en âge de travailler est très forte chez les personnes immigrées. De plus, le taux d'emploi de ces mêmes personnes est généralement bas.

La croissance est liée à l'analyse de la production de richesse, souvent appréhendée par le PIB. De nombreuses études empiriques prouvent l'impact positif de l'immigration sur le PIB par habitant et sur la croissance économique à long terme. Le revenu par habitant dépendrait à long terme des parts d'immigrés par pays d'origine, de la structure par niveau d'éducation de la population du pays de destination, du degré d'ouverture commerciale et de variables de contrôle permettant de corriger des biais d'endogénéité. Selon Jaumotte et al., en cas d'augmentation d'un point de pourcentage de la part d'immigrés adultes dans la population totale, cela conduirait à long terme à une augmentation de 2% du PIB par habitant. Cette constatation est faite sur un panel de 18 pays de l'OCDE. Cependant, Ortega et Peri ont réalisé la même étude sur un panel de 194 pays. Ils en déduisent qu'une hausse d'un point de pourcentage de la part des immigrants dans la population augmenterait d'environ 6% le PIB par habitant à long terme. Cette vision à long terme est indispensable car il est nécessaire de prendre en compte le décalage temporel qui est lié à l'intégration des immigrants et de la montée en puissance des effets de productivité. Les travaux démontrent que l'immigration présente des effets positifs à long terme sur l'économie du pays d'accueil grâce aux effets à long terme sur la productivité.

L'intensité capitalistique est stable. Cependant, il existe des effets conjoints de l'immigration sur le volume de l'emploi et des technologies de production.

L'immigration influe sur la productivité globale des facteurs. En effet, cette immigration offre un effet positif sur la croissance de la productivité globale des facteurs à long terme, lié à la hausse du PIB par habitant. Ce surcroît de productivité est associé à une croissance du capital, des exportations, des parts de marché. Ortega et Peri constatent que la diversité linguistique ou ethnique et l'innovation issues de l'immigration augmentent la productivité globale des facteurs.

DES SECTEURS EN MANQUE DE MAIN D'OEUVRE

Certains secteurs embauchent de nombreux immigrés. Ces derniers privilégient principalement des emplois d'ouvriers ou d'employés. En revanche, les immigrés délaissent les professions intermédiaires, ce qui représente 13% des immigrés dans ce secteur, contre 26% des travailleurs non-immigrés. Seuls 14% des immigrés privilégient les professions de cadres et professions intellectuelles supérieures. Néanmoins, 8% des immigrés sont des artisans, commerçants et chefs d'entreprises, contre 6% des travailleurs non-immigrés. Ce domaine connaît donc une surreprésentation de l'immigration.

En France, la main-d'œuvre étrangère permet de répondre à un marché du travail déqualifié. L'instabilité de ces emplois occupés est croissante. En effet, les formes d'emploi précaire et le chômage progressent. Le marché de l'emploi n'est pas homogène et dépend de plusieurs critères tels que le niveau d'éducation, de qualification, l'âge et le sexe des immigrés. Les étrangers peu qualifiés occupent la plupart du temps des emplois nécessitant une main d'œuvre peu qualifiée, peu rémunérée et pénible (secteurs de nettoyage, bâtiment, métallurgie, artisanat, aide à la personne...). Actuellement, 150 000 emplois ne trouvent pas preneur, faute de candidat. Un arrêté de 2008 prévoit des autorisations automatiques de séjour pour les étrangers dont les compétences correspondraient à des emplois vacants. Les immigrés répondant au déficit de main d'œuvre nationale rendent un grand service à la Nation. Il est fréquent que les immigrés acceptent des emplois que les Français ne souhaitent pas exercer. Les employeurs se tournent vers les étrangers pour diverses raisons telles qu'un déficit de main-d'œuvre et des conditions de rémunération et de travail attractives.

De nombreux emplois saisonniers font appel à une main d'œuvre étrangère. C'est le cas notamment dans le secteur de l'agriculture. En effet, plus de 80% de la main d'œuvre salariée est d'origine étrangère dans ce domaine. Ces derniers aident à semer et à récolter les fruits et légumes de printemps. Les saisonniers étrangers sont présents dans les secteurs les plus intensifs car ces derniers sont considérés comme la seule force de travail qui est susceptible d'accepter de telles conditions de travail et de rémunération. Au fil des années, les exploitations françaises se sont donc agrandies et spécialisées. Sur la période 2018-2019, le secteur agricole a embauché 270 000 saisonniers. Or, ce chiffre peut apparaître comme trompeur car il existe de nombreux salariés illégaux. Cette main-d'œuvre est prête à travailler pour moins cher que les travailleurs locaux. Ce phénomène est donc la variable d'ajustement des agriculteurs. L'Office des Migrations Internationales (OMI) permet aux étrangers de venir en France pour des CDD de 4 à 6 mois. Ces derniers sont essentiellement marocains, polonais, roumains ou tunisiens. Cependant, la crise du Covid-19 a freiné ce type d'emplois en raison de la fermeture des frontières.

AMÉLIORER L'IMMIGRATION ÉTUDIANTE EN FRANCE

Le gouvernement actuel se fixe l'objectif d'accueillir 500 000 étudiants étrangers d'ici à 2027 dans l'objectif d'accentuer le rayonnement international de la France. Aujourd'hui, nous sommes le 5ème pays d'accueil pour les étudiants internationaux. Cependant, un fort risque de décrochage est présent en raison du développement de nouvelles stratégies de la part de certaines grandes puissances mondiales pour attirer ces étudiants. Désormais, la priorité est l'accueil des étudiants brillants et méritants. Afin de garantir de meilleures conditions d'accueil, la France s'est engagée à harmoniser et simplifier la liste des documents nécessaires à une demande de visa pour les étudiants. Les demandes s'effectuent désormais en ligne, c'est-à-dire que le passage au consulat n'est pas plus nécessaire. Depuis 2019, les étudiants étrangers diplômés d'un master peuvent bénéficier d'un titre de séjour pour créer une entreprise ou trouver un travail en France. Les établissements accueillant ces jeunes peuvent se voir attribuer le label « Bienvenue en France ». Ces universités doivent dans ce cas mettre en place un guichet d'accueil associé avec la préfecture.

En revanche, les étudiants qui ne sont pas ressortissants de l'Espace économique européen paient des frais d'inscription s'élevant au tiers du coût réel de leur formation. Les étudiants étrangers paient donc environ 3 400 euros car le coût moyen d'un étudiant s'élève à 10 210 euros.

En 2018-2019, la France accueillait 358 000 étudiants étrangers sur son territoire. Ce chiffre représente 13% de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur. Près d'un jeune sur deux en mobilité internationale est d'origine africaine. Les étudiants asiatiques représentent 23% des étrangers et 19% sont européens. Sept étudiants sur dix privilégient les universités. En 2018, 17% des étudiants étrangers étudiaient dans un enseignement privé. Le taux de réussite des étudiants en mobilité internationale est plus important que celui des jeunes français. En revanche, cette tendance s'inverse pour les diplômes de master. Les jeunes étant ressortissants d'un pays appartenant à l'Espace économique européen ainsi que la Suisse n'ont pas besoin d'obtenir un visa étudiant pour étudier en France. L'entrée est donc libre, quelle que soit la durée du cursus universitaire. En revanche, depuis le 1 janvier 2021, les ressortissants britanniques doivent demander un visa si la durée du séjour est supérieure à trois mois.

Pour les étudiants n'étant pas ressortissants de l'Espace économique européen ou ne vivant pas en Suisse, plusieurs possibilités s'offrent à eux selon la durée du séjour. En effet, les étrangers se doivent d'obtenir un visa étudiant. Le visa court séjour pour études et le visa étudiant concours visent un séjour inférieur à trois mois et le visa étudiant long séjour permet aux étudiants de rester une année sur notre territoire (le visa long séjour valant titre de séjour VLS-TS et le visa long séjour temporaire VLS-T).

Selon une étude de l'Insee datant de 2017, les étudiants restent de moins en moins longtemps. Dans la plupart des situations, les étrangers viennent en France pour seulement une année d'échange. De plus, plus de 50% des étudiants étrangers quittent le territoire dans les deux ou trois ans. Ces années correspondraient donc à leur parcours scolaire. Une infime minorité s'installe en France dans le but d'y travailler. Les étrangers étudiant en France optent pour un parcours universitaire (soit 202 200 étrangers), des écoles de commerce (30 900 étrangers), des écoles d'ingénieur (21 500 étrangers).

En revanche, ces derniers délaissent les écoles de journalisme (400 étrangers), les écoles juridiques et administratives (500 étrangers) et les écoles normales supérieures (700 étrangers).

PROPOSITIONS

36. Augmenter l'immigration professionnelle

L'immigration professionnelle a un niveau de qualification plus élevé et s'intègre mieux que l'immigration familiale sur le territoire. Elle ne représente que 13% de l'immigration sur le territoire. Nous proposons d'augmenter ce chiffre pour atteindre 50% de l'immigration totale d'ici 10 ans, sans augmenter le nombre total de titres de séjours distribués sur le territoire (en comptant l'immigration étudiante).

37. Pérenniser l'accueil sur le territoire des profils les plus qualifiés

Trop d'immigrés économiques quittent la France après une durée courte. Si un séjour court est acceptable pour les travailleurs peu qualifiés (main d'œuvre provisoire) et pour les saisonniers, ce n'est pas le cas des travailleurs qualifiés. Nous proposons de durcir les critères notamment sur les garanties à apporter quant à la pérennité de l'emploi au moment de l'attribution d'une autorisation de travail.

38. Supprimer regroupement familial et généraliser l'accueil des familles sur le modèle du passeport talent

Le regroupement familial participe à faire venir une immigration peu qualifiée sur le territoire et surtout avec un faible taux d'activité. Il faut limiter la possibilité d'être rejoint par sa famille aux travailleurs présentant un intérêt majeur pour le tissu économique français. C'est pourquoi nous proposons d'étendre le dispositif prévu par le passeport talent à l'ensemble de l'immigration professionnelle sous réserve d'une étude par les préfetures et de la qualité du dossier.

39. Faciliter l'accès au territoire aux profils de formation intermédiaires

La répartition actuelle de l'immigration professionnelle est trop polarisée entre travailleurs sous qualifiés et travailleurs très qualifiés. Il faut faciliter l'accès au territoire pour les diplômés intermédiaires. Un "passeport industrie" pourrait être créé pour les migrants présentant une offre d'embauche dans un secteur industriel important pour la France.

40. Mettre en place un système à points pour les migrants sans qualifications

Mettre en place un système à point pour les travailleurs ne répondant pas aux catégories citées ci-dessus, un bonus important en point serait attribué aux couples possédant une double offre d'emploi.

41. Conditionner l'embauche d'un travailleur immigré par une offre d'emploi déposée à Pôle Emploi depuis 3 mois

Le recrutement d'un travailleur immigré serait conditionné à un dépôt d'une offre d'emploi sur la plateforme pôle emploi, pour à la fois affirmer le principe que la priorité sur le marché du travail doit être donné aux Français, et pour faciliter l'accession à un second emploi des travailleurs immigrés ayant perdu leur emploi (il est possible de s'inscrire à pôle emploi avec un titre de séjour pour motif économique).

42. Réformer de nouveau la directive travailleur détaché

Réformer la directive dite des travailleurs détachés pour aligner les cotisations sociales sur celle du pays de destination.

43. Mettre en place un système de quota par secteurs d'activité débattu chaque année à l'Assemblée

Mise en place d'un système de quotas par secteur. La proposition serait faite chaque fin d'année pour l'année suivante par le commissariat au plan en fonction des besoins de main d'œuvre de l'économie française, elle serait ensuite débattue par les assemblées et votée.

44. Compléter cette dynamique nationale par des ajustements par régions

Pour rendre plus souple et adaptatif ces quotas, les régions pourraient en cours d'année fournir, en concertation avec les entreprises et les services publics, des quotas supplémentaires dans certains secteurs ouvrant la voie à des titres de séjours pour motif économique, valable dans une région déterminée (pour la durée du contrat concerné par l'autorisation de travail).

45. Les zones géographiques de provenance doivent être décidées à l'appréciation du Ministère de l'intérieur et du Commissariat au Plan

La zone géographique de provenance des immigrés a une influence sur l'intégration sur le marché du travail, le Ministère de l'Intérieur est le plus qualifié avec l'apport du commissariat au plan pour casser les dynamiques néfastes et encourager les zones géographiques dont les travailleurs s'intègrent au tissu économique français.

46. Mettre l'accent sur le recrutement de "Jeunes Talents"

L'immigration étudiante est encore majoritairement le fait d'étudiants possédant préalablement un diplôme universitaire dans leur pays d'origine, c'est en particulier le cas des élèves très diplômés. L'idée est de mettre en place un recrutement de "jeune talent" sur le modèle du passeport talent pour les travailleurs, permettant à l'équivalent de bacheliers de très haut niveau de pays étrangers, d'accéder à des formations de niveau master ou doctorat en France, avec des frais de scolarité réduits.

47. Faciliter le passage d'un titre de séjour étudiant à celui de motif professionnel

Le refus du passage à un statut économique pour le titre de séjour est encore une raison majeure de départ du territoire français pour les étudiants étrangers. Facilitons notamment l'obtention de ces titres pour les étrangers disposant d'un diplôme acquis en France.



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il porte un projet gaulliste, réformateur, disruptif et guidé par l'intérêt national. Il est composé d'une cinquantaine de contributeurs de divers horizons - cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises - et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Vice-Président : Gilles BÖSINGER

Secrétaire générale : Marion PARISSET

Directeur des études : Jean-Claude BERNARDON

Directeur des affaires publiques : Emeric GUISET

Directrice de la communication : Alexandra MONET

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*